



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°142 DU 16 09 2024

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la Sarthe / DCL**

72-2024-09-12-00003 - ST GERVAIS DE VIC\_Election municipale partielle  
complémentaire\_Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats (1  
page)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2024-09-12-00003

ST GERVAIS DE VIC\_Election municipale partielle  
complémentaire\_Arrêté préfectoral fixant la  
liste des candidats



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la réglementation générale et des élections**

Le Mans, le 12 septembre 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-DE-VIC  
SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE ET 6 OCTOBRE 2024 (EN CAS DE SECOND TOUR)  
LISTE DES CANDIDATS POUR LES DEUX TOURS DE SCRUTIN**

**LE PRÉFET DE LA SARTHE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret du 10 juillet 2024 nommant Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe à compter du 9 septembre 2024 ;

**VU** l'arrêté DCPAT n°2024-0219 du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 août 2024 convoquant les électeurs de la commune de Saint-Gervais-de-Vic et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

**VU** le récépissé définitif de déclaration de candidature délivré à la candidate ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : A fait acte de candidature à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Saint-Gervais-de-Vic :

- Madame Clémence DAGUENET.

**Article 2** : Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, aucune candidature ne sera recevable pour le second tour de scrutin conformément aux dispositions de l'article L255-3 du code électoral.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Saint-Gervais-de-Vic sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en mairie et accessible sur le site internet de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr))

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Christine TORRES